L'A[illegible] de la [Nou]velle-Orléans.
[illegible] No 7[illegible] de Chartres.
[NOUV]ELLE-ORLEANS.
D[IMAN]CHE. 22 JANVIER 1888.

[U]ne nuit de Noel.

Il [illegible] six mois que le père, un ma[illegible] était tué en tombant d'un écha[faudage illegible] à la maison; des dettes, [illegible], mais bien plus terribles, pas [illegible] admettent que vous soyez ca[illegible] de rembourser dix ou vingt ho[illegible], ils ne comprennent pas que mi[illegible] rendiez pas quarante sous qu[illegible] sont prêtés.

[illegible] que ça peut leur faire, le [illegible] semaines passées dans les ch[illegible] à chercher de l'ouvrage qu'on ne [illegible] pas? [illegible]; il faut payer.

[illegible] prétendaient que l'homme [illegible] exprès, dans un moment trop [illegible] découragement; on l'avait en[illegible] à plusieurs reprises, qu'il [illegible] à rien, un malheureux, que [illegible] toujours une bouche de moins à [illegible].

[illegible] des recolars, pas des [illegible] pas, mangeant deux sous [illegible] avec. [illegible] était mort.

[illegible], une maigriotte, exténuée par [illegible] et le chagrin, avait tenté [illegible] métiers pour donner la pâtée [illegible] Elle avait déniché quel[ques illegible] à faire. Mais cela n'avait [illegible]. Dans ce quartier il n'y avait [illegible] pauvres, et ceux-là ne prennent [illegible] domestiques. Elle avait gardé [illegible] pas beaucoup. Comme elle [illegible] peu, on n'avait pas confiance [illegible] allait au lavoir avec des charges [illegible] de gros linge que le boulanger [illegible] avait procurées, à la longue, [illegible] dans son dû.

C'est là qu'elle avait attrapé une fluxion de poitrine.

On l'avait transportée à la Charité malgré sa résistance, pleurant, sanglotant, se demandant ce que les enfants allaient devenir.

Et voilà trois semaines qu'elle était à l'hospice, dans un état à peu près désespéré; trois longues, trois horribles semaines que deux pauvres petites créatures étaient là, isolées, abandonnées, sans le sou, sans feu.

Et il faisait froid.

Au début, dans un moment d'emballement, le bon cœur de l'un poussant la vanité de l'autre, les voisins avaient fait une collecte: dix sept francs; mais, dès le lendemain, ils s'étaient hâtés de dire qu'il ne fallait plus compter sur eux, les temps étant trop mauvais et chacun ayant déjà bien de la peine à penser à soi.

Et puis un cousin du défunt, un charretier, qu'on avait prévenu, était venu une fois, avait dit qu'il s'occuperait des moutards. On était ainsi à couvert: tout était en ordre. Il est vrai qu'il n'avait plus donné signe d'existence; mais c'était un détail.

C'est avec cela qu'ils avaient vécu, prélevant encore sur cette misérable somme de quoi acheter des oranges et laisser une petite pièce à la malade à chacune de leurs visites: les jeudis et les dimanches.

Effrontément, héroïquement, ils soutenaient à la mère qu'on les aidait suffisamment et qu'ils n'étaient pas à plaindre.

Elle finissait par les croire et se désolait moins.

L'aînée, Jeanne, avait huit ans.

C'est elle qui couchait, lavait, débarbouillait le petit François,—qui en avait à peine la moitié,—et le menait à l'asile, avec son déjeuner (quel déjeuner!) dans un panier.

Puis, le grenier bien mis en ordre, méticuleusement nettoyé, elle sortait pour chercher de l'ouvrage.

De l'ouvrage!

Certains ne lui répondaient pas: il y en a qui lui riaient au nez! D'autres l'accablaient de questions, s'intéressaient à son sort.... en paroles, se montraient compatissants, mais quand à venir efficacement à son secours, c'était une autre affaire.

On lui parlait de mendier, de lui avoir des recommandations pour l'Assistance publique. C'était facile: plusieurs enquêtes à faire, des contre-enquêtes, et des paperasseries, des visites, des démarches. Dans le courant de l'année suivante, elle aurait probablement une réponse.

Elle détestait plus ces gens-là que les autres, qui la chassaient purement et simplement.

Elle ne demandait pas l'aumône: elle était brave et finirait bien par gagner de quoi ne pas crever de faim.

Elle croyait cela, la pauvrette!

Le propriétaire, honnête homme retiré du commerce, intègre, n'ayant, disait-il, jamais fait tort d'un centime à personne, n'avait pas à entrer dans ces détails.

Ça ferait deux termes en retard au 8 janvier. S'il n'était pas réglé ce jour-là, il y aurait saisie et expulsion.

La loi est la loi, que diable!

On irait loin si on faisait du sentiment.

....

François avait emporté le dernier bout de pain rassis.

Il n'y avait plus rien, il n'y avait rien à attendre. C'était fini.

C'était le matin du 24 décembre.

En quittant sa sœur, lui qui, en petit homme raisonnable, ne demandait jamais rien, comme s'il se rendait compte de cette misère, lui dit brusquement:

—Est-ce que le petit Noël viendra ce soir?

Elle y avait bien pensé, elle. Malgré cela, une douleur atroce la mordit au cœur.

Elle balbutia:

—Peut-être, on ne sait pas.

—J'ai été si sage!

Elle s'enfuit en pleurant.

Rentrée dans leur chenil, elle fit à la hâte un paquet d'une robe et de deux jupons rapiécés, du mauvais drap qui couvrait sa couchette,—tout ce qui restait,—et, profitant d'un moment où la concierge, qui, par ordre, se serait opposée à la sortie d'un objet quelconque, tournait le dos pour causer à un locataire, elle s'élança dans la rue.

Tout d'une traite, elle courut jusqu'à un bureau du Mont-de-Piété.

Après une longue attente, du bout de ses petits bras, elle tendit, anxieuse, les nippes à un fonctionnaire solennel qui, les repoussant dédaigneusement, dit:

—Rien à prêter là-dessus! Au suivant.

Terrifiée, effondrée, elle ramassa ses loques, bégayant:

—Pourtant, monsieur.... j'en ai bien besoin....

L'employé ne la regarda même pas.

Elle s'en alla, lentement, tremblante, glacée, de grosses larmes dans les yeux.

Qu'allaient-ils devenir?

Et le petit, le petit!

Au coin de la rue, on lui frappa sur l'épaule.

Elle se retourna avec un haut-le-corps, et se trouva devant un jeune homme bien mis qu'elle reconnut pour l'avoir vu à côté d'elle, tout à l'heure, près du guichet.

Tout hésitant, l'inconnu s'écria:

—Ce n'est pas dommage que je t'aie rattrapée! Il n'en finissait pas là-haut, cet imbécile! Voilà la chose. J'ai justement besoin.... comme ça se trouve, hein?.... d'une petite robe comme celle dont cet animal n'a pas voulu, je te l'achète cent sous. Tiens! Prends donc! N'aie pas peur! Elle est bonne. Je ne peux pas m'embarrasser de ça maintenant. Je l'enverrai chercher un de ces jours. Où demeures-tu.

Abasourdie, la petite tenait gauchement la grosse pièce d'argent et balbutiait des mots inintelligibles.

Il la réconforta de son mieux, plaisantant, lui affirmant qu'il était très pressé, que sa fillette l'attendait.

Peu à peu, Jeanne se remit.

Ils cheminaient fort doucement.

Il avait l'air si bon, si doux, si gai, qu'elle le considéra bientôt comme un grand ami.

Elle lui raconta tout, sans omettre le moindre détail.

Il se mouchait fréquemment, s'essuyait les paupières, prétextant un rhume affreux qui venait d'éclater subitement.

Quand ils se quittèrent, il lui défendit de s'occuper du petit Noël. Sans comprendre pourquoi, elle s'y engagea; puis elle lui dit qu'elle tiendrait, bien pliée, la guenille à sa disposition;—une drôle d'idée, par exemple, mais bien heureuse, d'acheter ça, et si cher!—et comme il s'était penché pour lui faire ses recommandations, auprès de la porte de sa [illegible] sauta au cou et l'em[brassa illegible].

Il s'en alla très [illegible] très préoccupé aussi.

Sur le coup de cinq heures, la concierge monta dans la mansarde au grand effroi de Jeanne. Mais ce n'était plus la mégère insolente, hargneuse, qu'elle redoutait. C'était une femme mielleuse, obséquieuse. Que lui avait-on fait pour qu'elle fût changée à ce point? Mystère. Elle portait un seau de charbon et un paquet assez volumineux.

En quelques paroles bien douces, bien onctueuses, elle dit qu'elle était chargée de plusieurs commissions: d'allumer du feu dans le poêle,—ce qu'elle était en train de faire,—puis d'emmener les deux petits acheter des souliers, le jour même, puis de remettre à l'aînée six grosses pièces d'argent pour attendre le retour de maman qui allait beaucoup mieux, qui serait de retour avant le nouvel an, et qui aurait tout de suite une bonne place assurée.

L'enfant était ébahie, ouvrait de grands yeux et ne comprenait pas.

Son premier office terminé, la pipelette se releva, alla au paquet et l'ouvrit: il contenait une robe noire et un bonnet pour la mère, une jupe, deux caracos, un veston, un pantalon bien chauds, tout neufs, des bas, des chemises pour le frère et la sœur, des biscuits, deux bouteilles de bon vin, un grand polichinelle, une poupée toute habillée, deux petits sacs de bonbons......

—Mais qu'est-ce que c'est que tout ça répétait Jeanne. D'où ça vient-il?

—Ah! dame, je n'en sais rien, répondit la portière. Ah! j'oubliais. En allant voir demain la mère, tu lui diras de ne pas s'inquiéter du terme. Il est payé.

—Mais qui? Mais qui?

—Je n'en sais rien, je te dis. Tout ce qu'on m'a communiqué pour que je puisse te donner une explication, est, parait-il, sur un papier, autour de l'argent. Tiens! Le voilà.

Et la petite lut:

"De la part de papa Noël et de son amie."

Et, tout debout, les lèvres tremblantes, de grosses larmes roulant le long de ses joues, elle adressa là-haut une bonne prière pour le papa Noël, qu'elle reconnaissait bien, et pour son amie.

Cette nuit-là, les deux enfants s'endormirent, pour la première fois, heureux et souriants.

....

On réveillonnait dans un modeste logement de la rue du Bac. On buvait sec, on criait fermé, on était en proie à la joie la plus folle.

Le plus gai des quatre convives, le jeune homme que nous avons vu, l'acheteur de vieilles robes, se montrait le plus bruyant.

—J'avoue, disait-il, que quand, ce matin, j'allais au clou déposer ma bague pour faire la fête, je ne me doutais guère que ça tournerait comme ça.

—Ça te fait un bracelet de moins, ma pauvre Marie, tout de même.

—Veux-tu te taire! Pouvais-tu me faire un plus grand plaisir que de m'associer à ton escapade? Aussi je te remercie bien, va. Tu es un bon garçon! Faut que je t'embrasse. Qu'est-ce qu'ils peuvent faire, nos pauvres bébés, à cette heure-ci?

—Ils font dodo, bien tranquilles.

—Oh! que c'est gentil! que c'est gentil!

—Alors, toi, ajouta-t-elle, en s'adressant à un jeune homme fortement éméché qui tenait un verre en équilibre sur la lame d'un couteau, toi, l'interne, c'est bien vrai que la mère est sauvée?

—Absolument.

—Quelle chance qu'elle ait été dans ton service!

—Ça ne l'aurait pas empêchée de guérir.

—Mais nous ne le saurions pas.

—C'est évident.

—Donc, c'est six cents que tu as eu sur ton diamant?

—Juste.

—Il va en rester beaucoup?

—Je l'espère.

—Faudra pas oublier les bébés.

—Ne t'inquiète pas.

—Oh! que tu es mignon!

—Je ne sais pas, se disait le quatrième personnage, si j'ai eu raison. Bah! J'ai écrit tout au long l'histoire au papa de ce grand garçon, en cachette. Il va l'adorer encore plus.

....

Il y eut des gens joyeux, cette nuit de Noël.

PAUL VERNIER.

(Dans le *Petit Journal* de Paris.)

Un mot féroce de chirurgien:

Un chirurgien venait de procéder à une douloureuse opération.

Au moment où il retire son tablier ensanglanté, un confrère l'aborde:

—Tiens, vous avez fait une opération; pourtant vous aviez dit, hier, que le patient était perdu......

—C'est vrai, mais que voulez-vous, il faut bien distraire un peu ses malades!

Entre fillettes:

—Tu sais que maman m'a donné une poupée parlante....

—Et alors?

—Insupportable, ma chère, cette poupée. Elle crie toute la nuit.

Un mot qui a couru Paris, mais qui n'a pas été imprimé. Il remonte à la journée orageuse de l'élection présidentielle.

L'un des farouches édiles parisiens avait dit:

—Si Ferry est nommé, le conseil municipal mobilisera les bataillons scolaires.

On rapporta la menace à M. Rouvier, qui répondit en souriant:

—Si le conseil municipal mobilise les bataillons scolaires, je mobiliserai les chevaux de bois!

Aubierge, la Tréportaise.

Nous venions de rendre les derniers devoirs à la dépouille mortelle de notre pauvre Aubierge, et nous nous mettions à table lorsque je me décidai à rompre le silence que pendant la cérémonie j'avais obstinément gardé, pour demander à mon oncle Michel,—le meilleur et le plus affectionné des oncles,—quelle raison l'avait engagé à entourer d'une telle pompe l'enterrement d'une humble fille.

Certes, je savais Aubierge fort aimée à la maison et je n'ignorais pas qu'elle était comblée à l'ordinaire de plus d'attentions qu'on n'a coutume d'en montrer pour une servante, fût-elle très ancienne en service; mais je ne connaissais aucunement son histoire, et durant le temps des vacances,—seul moment de l'année où je me rendais en province,—je n'avais jamais osé m'informer d'une particularité pourtant trouvée par moi excessive.

Maintenant que j'étais bachelier,—un homme, par conséquent,—j'étais arrivé le matin même, ne soupçonnant guère un malheur domestique et, au contraire, préparé à la fête partout promise aux lycéens victorieux,—et je me sentais assez sûr de moi-même pour interroger et me faire expliquer pourquoi la jupe rouge, le tablier bleu à hautes poches extérieures, les boucles d'oreilles longues et lourdes, le bonnet bonnet normand, les mules de bois à broyautes, tout ce costume tréportais avait valu à Aubierge une sympathie insolite.

Mon oncle ne se montra pas étonné de [ma que]stion; il se[couant] la tête doucement [illegible] habitude quand il allait [illegible] alors l'oncle Michel, [illegible]

—Tu as raison, [illegible] prendre l'histoire d'Aubierge [illegible] intéressante histoire, et tantôt, [illegible] nous aurons pris le café, au lieu de faire ma sieste, je te la conterai dans le jardin, en nous promenant.

Voici ce qui me fut conté, après le café, dans le jardin, en nous promenant.

....

A quarante ans de là, deux jeunes gens en villégiature aux bords de la mer descendaient en voiture de louage cette interminable rue de la ville d'Eu, qui, de l'église Notre-Dame, conduit en Picardie, en passant trois fois sur le bras de la Bresle. C'était l'époque où Louis-Philippe fondait le canal d'Eu, et ce quartier se bâtissait en hâte, sortait de terre comme par enchantement.

Arrêtés au carrefour où s'élève maintenant le dépôt de remonte et où le poteau indicateur porte écrit en lettres blanches sur fond bleu: Rte Nle No 15 bis, Beauchamps, Gamaches, Waincourt, Abbeville.... les deux jeunes gens remarquèrent une enfant en guenilles, de huit ans à peine, très jolie, mais très petite, qui, dans le fossé de la route pleurait désespérément.

Le plus âgé des touristes, Robert de V., un superbe garçon, d'allure franche et de mine hautaine, sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie légère, s'avança vers le fossé, et, consultant du regard son compagnon, qui n'était autre que mon oncle Michel, s'adressa brusquement à la pauvrette:

—Qui t'a causé de la peine, ma mignonne?

L'enfant, levant les yeux, s'arrêta de sangloter, mais, apeurée, elle ne répondit rien.

L'officier ajoute:

—Nous ne te ferons aucun mal; aie confiance en nous.

Et il répéta sa question:

—Dis, qui t'a causé de la peine, ma mignonne?

—Personne, fit la petite abandonnée.

—Comment, personne? Et tu pleures ainsi?

—Je ne reconnais plus mon chemin.

—Où allais tu?

—A Notre-Dame.

Sa mère, une Tréportaise, l'envoyait chaque matin à Eu, avec ordre de se poster sur les marches du portail et de mendier ingénuement sa pitance quotidienne; mais ce jour-là, le soleil était si beau qu'il avait grisé la petite mendiante. Elle avait quitté sa place sous le porche pour courir dans les tas de briques et admirer les travaux des maçons; de tas de briques en tas de briques, elle était arrivée au milieu du faubourg, et là, tournant sur elle-même, ne parvenant pas à reprendre la bonne voie, elle s'était complètement perdue. Harassée, brisée de fatigue, elle avait échoué sur le coin de route où elle pleurait, emplie d'une grande désespérance.

—Il est sept heures, prononça mon oncle; ramenons-la au Tréport.

Naturellement, cette proposition fut acceptée par Robert de V...., et, dix minutes plus tard, la petite Aubierge passait heureuse et réconfortée devant la place du Château, qu'elle ne croyait plus revoir.

Le ciel était très beau, vraiment, et facilement on comprenait que la mendiante eût laissé crottre en son âme vagabonde d'enfant souffreteuse un désir de liberté. On fanait les foins, et tout le long du chemin planté de hauts peupliers, s'élevaient de la vallée les senteurs estivales. Bientôt, sur la droite, les premières maisons de Mers apparurent, se détachant en vigueur sur le fond vert de la falaise; la nappe ondulante des jaunes "raviaux" s'étendit jusqu'à la rivière, et la voiture s'approcha du port où la marée montante faisait naître ce mouvement, cette vie intense toujours si curieux.

Le port ne possédait pas comme aujourd'hui de larges quais, une jetée élégante et commode; les bateaux rentraient ou sortaient, tirés par les bras nerveux des pêcheurs amis, des femmes et des enfants. C'étaient des bonjour, ohé! des au revoir répétés par les épouses, les amantes aussi; tout ce qui se dit ou se crie au départ et à l'arrivée des fins voiliers.

—As-tu du pain frais, Bernard?

—Eh!....Parent, combien de raies?

—Hiss!....là......hiss!....

Au pied de la croix de fer dressée à l'extrémité du môle, des femmes vêtues du jupon rouge s'agenouillaient, se signant, la front courbé, et murmurant des prières.

La mère d'Aubierge ne se trouve point parmi les travailleuses du port, non plus qu'au milieu des croyants; en sa qualité de "martyre,"—on nomme ainsi sur la côte les infirmes pauvres—elle se contentait habituellement d'implorer la charité publique; ce soir, elle oublie de mendier pour gémir et se lamenter. Au coin de la rue de Penthièvre, navrée, tremblant follement son bras cassé, elle a rassemblé une vingtaine de pêcheuses et elle clame la perte de sa fille, car elle est perdue, c'est certain, ah! misère, jamais elle n'est rentrée à pareille heure, une fille si jolie, si intelligente, si utile....

Des femmes s'avancèrent afin de regarder le cadran de la vieille église et plusieurs s'écrièrent à la vue de la voiture qui portait Robert de V.... et mon oncle Michel:

—Ne vous plaignez plus, mère Girot, la v'là votre Aubierge, la v'là dans c'te voiture.

—Ah! la cruelle! reprit l'infirme, encore quéque tour qué m'a joué....Elle me le paiera, la gueuse, elle est par trop cruelle!

Et l'enfant accourant confiante vers la petite rue encombrée, la "martyre" s'apprêtait à la corriger d'importance, lorsqu'elle en fut empêchée par les énergiques supplications des pêcheuses, par les protestations indignées des jeunes gens.

Mon oncle ne s'en tint pas à ces protestations. Durant le trajet d'Eu au Tréport, il avait pu juger de l'innocence et du bon cœur d'Aubierge, qu'une couche peu épaisse de mauvaise éducation cachait à des yeux prévenus; et il avait résolu de l'enlever à cette mère sans scrupule qui finirait par flétrir cette conscience naïve.

—C'est une affaire d'argent, avait-il dit.

Justement, dans quelques jours, ma grand'tante venait chercher son fils; rien ne serait plus simple que de l'amener à se charger d'Aubierge. Aubierge l'accompagnerait à Angers et resterait en service à la maison.

Non seulement ma grand'tante accepta, mais de plus, elle félicita très-vivement mon oncle Michel. Aubierge partit pour Angers.

Dix ans après, en 1850, Aubierge, devenue robuste, avait conquis une incontestable réputation de beauté et de bonté. Elle avait dix-huit ans; Robert de V. était capitaine et son régiment, le 11e léger, changeait de garnison.

Le 16 du mois d'avril,—date tristement célèbre,—ce régiment passait par Anger. Comme il est d'usage dans les villes de province et malgré la pluie, les habitants étaient sortis pour contempler ou suivre les soldats; naturellement, ceux qui avaient des amis dans la troupe se montraient les plus empressés.

On arrivait près du pont suspendu de la Basse-Maine, que la veille un escadron de hussards avait traversé et sans doute ébranlé, quand une bourrasque subite fit opérer aux bataillons un mouvement brusque et les massa en rangs serrés. Sapeurs, tambours, musiciens avaient déjà franchi le pont. Tout à coup, les colonnes en fonte s'affaissent, [illegible] craquement se fait entendre [illegible] dans le fleuve, entraînant les hommes de quatre compa[gnies illegible].

Aubierge, qui se tenait aux côtés de ma grand'tante, gardait les yeux fixés sur Robert de V...., le brillant capitaine de la dernière de ces compagnies. Elle voit les pauvres soldats bousculés, entassés, précipités. Les uns sont atteints par leurs armes et perdus, les autres paralysés dans leurs efforts. Un immense cri de détresse a répondu au craquement sinistre. Les spectateurs se hâtent pour secourir ces malheureux en péril; à Angers, hommes et femmes savent nager dès l'enfance. Mais les eaux sont grosses, le vent souffle impitoyablement, l'ouragan est déchaîné et les barques manquent. C'est un moment de confusion, d'angoisse terrible.

Aubierge n'écoute que la voix de son cœur. Elle se jette dans le courant, se dirige vers le capitaine qui se sent défaillir; elle le rejoint, le saisit, le maintient, et, luttant contre les flots, heurtée de toutes parts, au milieu des appels et des vociférations, au prix de mille efforts, après s'être cru cent fois engloutie avec le jeune officier, elle le ramène vivant.

Vivant, mais grièvement blessé, — la suisse trouée par une baïonnette, — elle le place dans la première charrette libre et le conduit chez mon oncle Michel, où il fut soigné pendant sept mois.

Le jour de cette catastrophe, les actes de dévouement furent nombreux, et lors de la visite du prince-président beaucoup d'hommes et de femmes furent décorés. Aubierge se déroba à tout honneur, mais elle trouva sa récompense, récompense inespérée, dans la promesse que lui fit le capitaine. Pendant ces sept mois de maladie, il apprécia tellement le mérite, les rares qualités de la belle Tréportaise, que lui, le gentilhomme fier de sa race, il offrit le mariage à la servante sans famille.

Malheureusement, il avait compté sans la volonté de ses parents. Aucune instance ne les fit consentir à cette union disproportionnée. Ils reconnaissaient que l'acte héroïque de la jeune fille méritait une marque exceptionnelle de sympathie, mais ils ne comprenaient pas que cette marque pût être le mariage.

L'âme ulcérée, Robert partit pour l'Afrique et, en partant, il jura de n'avoir jamais d'autre femme que celle qui lui avait sauvé la vie, d'autre femme qu'Aubierge la Tréportaise.

Hélas! malgré la liberté que la mort de ses parents donna bientôt à Robert, Aubierge ne devait jamais s'appeler Mme de V..... le capitaine tomba frappé d'une balle à l'assaut de Malakoff.

Par son testament, il léguait toute sa fortune à la jeune fille; mais, elle aussi, voulut se montrer digne d'une mémoire chère. En dépit des prétendants que cette fortune chaque jour lui attirait, elle vécut trente années dans la retraite la plus austère, estimée et révérée de tous, ne réclamant que la faveur de ne pas quitter la maison où l'officier l'avait aimée.

Lorsqu'il perdit sa mère, mon oncle Michel avait institué Aubierge l'intendante de ses biens, et c'est pour honorer le courage constant de cette héroïne inconnue qu'il lui avait commandé de si imposantes funérailles.

HENRI DE BRAISME.

(Dans le *Petit Journal* de Paris.)

A la caserne:

Le capitaine adjudant-major passe à la cantine.

—Cantinier, vous aurez cinq jours de prison pour faire boire une saleté de vin pareille aux soldats....

—Mon capitaine....

—Et, pour avoir osé m'en faire boire, vous en aurez dix de plus!

Un cabotin, qui eut, autrefois, quelques succès, se plaignait d'une récente défaite.

—Autrefois, disait-il, j'étais goûté du public; maintenant, il me dévorerait.

En police correctionnelle:

—Prévenu, vous reconnaissez avoir volé des titres dans la vitrine d'un changeur?

—Mon président, je n'ai pas volé. Il y avait sur la porte cette enseigne:

"Fonds publics."

Entendu au contrôle d'un théâtre, qui attend le public et ne voit rien venir:

—Vous allez voir que nous n'aurons pas un chat.

—Rien d'étonnant, par ce temps de chien!

Le comble du chic, dans un restaurant:

—No manger du bœuf..... qu'à la mode.

Dans un cercle.

Un gommeux au comte de B....:

—Je vous ai peut-être parlé, tout à l'heure, d'un ton un peu trop cavalier?

—En effet, mon bon ami; mais, venant de vous, ça n'a aucune importance.

Le gommeux, se confondant en remerciements:

—On n'est pas plus aimable!

—Une jolie définition, à l'occasion des visites du jour de l'An:

"Visiter: Allez voir.... si quelqu'un est sorti."

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.

HORACE FAIRBROTHER."

Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Écoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon enfant. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,

Mrs. EMMA GEDNEY."

159 West 128th St., New York, 10 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.

JOSEPH WALDEN."

Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

Pensées et maximes.

L'oisiveté est comme la rouille: elle use beaucoup plus que le travail. La clé dont on se sert est toujours claire.

FRANKLIN.

L'opinion est la reine du monde parce que la sottise est la reine des sots.

CHAMFORT.

Si nous n'avions point d'orgueil, nous ne nous plaindrions point de celui des autres.

LA ROCHEFOUCAULD.

Nous ne sommes parfaits sur rien, pas même sur le mal.

FONTENELLE.

La patience est l'art d'espérer.

VAUVENARGUES.

La supériorité du génie consiste dans le pouvoir de rallier un plus grand nombre d'émotions différentes à un seul et même sentiment qui les domine toutes.

FAURIEL.

Je sais que je ne sais rien.

SOCRATE.

Il n'y aurait pas de vertu s'il n'y avait pas de liberté.

SÉNÈQUE.

Il y a des caractères qui soutiennent trop bien le malheur pour en profiter, et le portent trop légèrement pour en garder les marques; tout ce qui leur reste de l'adversité, c'est une certaine habitude qui leur apprend comment il faut se conduire avec elle pour n'en pas trop souffrir.

MME GUIZOT.

On sent Dieu avec l'âme, comme on sent l'air avec le corps.

JOUBERT.

On a dit que je prenais plaisir à braver l'impopularité; on s'est trompé; je n'y pensais pas.

GUIZOT.

Je n'ai que faire de votre appui quand j'ai raison; c'est quand j'ai tort qu'il faut me soutenir.

CASIMIR PÉRIER.

La plupart du temps, les plus cruels ennemis de la société ont commencé par être d'ardents démagogues.

ARISTOTE.

Il a fallu des siècles pour découvrir la liaison de la chute d'une pomme au mouvement de la lune dans son orbite et des propriétés de l'ambre aux effets de la foudre. Quel jugement porter de ces philosophes qui, d'un seul acte de leur pensée, ont voulu, ont cru embrasser et l'immensité de tous les phénomènes du monde visible et l'immensité infiniment plus prodigieuse de ceux qui, ensevelis au sein de la nature, sont couverts d'un voile à jamais impénétrable ou de ceux qui, perdus dans les abîmes de l'espace, fuient d'une fuite éternelle le regard de l'homme.

LAROMIGUIÈRE.

Un rien m'agite et rien ne m'ébranle.

DE RULHIÈRES.

L'aspect des choses change avec la position, et l'opinion est, surtout, une affaire de perspective.

LOUIS REYBAUD.

Il en est beaucoup que Dieu n'exauce pas dans leur volonté pour les exaucer dans leur salut.

SAINT BONAVENTURE.

De même que l'humanité est utile à ceux qui obéissent, ainsi l'orgueil est nuisible à ceux qui commandent.

SAINT AUGUSTIN.

Que la dispute soit sans colère et la douceur sans amertume.

SAINT-AMBROISE.

Il n'est rien dont l'ambition et l'avarice ne s'emparent, si la discipline ne vient comprimer ces vices.

SAINT-VALÉRIEN.

L'amour est méritoire quand il est conforme à la raison.

SAINT CLÉMENT.

Pour ceux qui croient, il peut y avoir d'immenses douleurs, il n'y a point de désespoir.

OCTAVE FEUILLET.

Si la géométrie avait quelque rapport avec nos sentiments, on ne disputerait guère moins sur ses axiomes et ses théorèmes qu'on ne fait sur la morale.

LEIBNIZ.

O mes amis, il n'y a pas d'amis.

ARISTOTE.

La modération des désirs enrichit.

TACITE.

Des artistes ne peuvent être que payens ou catholiques.

THÉOPHILE GAUTIER.

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc,

—CHEZ—

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande.

Christmas on Wheels.

Bicycles, Tricycles, Velocipedes, Goat Wagons, Sulkies and Harness,

Baby Carriages.

Whips, Robes, Blankets, Rugs, Etc.

At R. P. RANDALL'S

Carriage and Harness Repository,

54 and 56 Baronne St.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.

Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - -	$3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - -	$1,427,290.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

NEWTON BUCKNER, Chairman; RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12 nov. '87—1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 33 rue du Camp.

DOUZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886:

Primes sur risques d'incendie		$ 99,705 12
" " de rivières		3,399 55
" " maritimes		3,427 90
		$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885		29,613 70
		$136,146 27
A déduire:		
Pertes d'incendie	$40,505 97	
Pertes de rivières	2,084 50	
Pertes maritimes	1,252 95	
Réfaction	10,071 41	
Réassurances	10,070 71	
Primes remboursées	6,802 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escomptes et intérêt	16,349 52	
		$87,137 85
		$49,008 42
Réservé pour pertes non réglées	$3,431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886	7,307 23	
Intérêt et dividendes déclarés ici	15,318 81	
Réservé pour primes non acquises de 1886	22,950 82	
	$49,008 42	
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Billets d'action	$4,918 23	
Prêts sur nantissement et hypothèque	162,749 23	
Billets à ordre	5,336 56	
Propriétés foncières	15,000 00	
Argent comptant et argent en banque	69,364 94	
Primes en voie de collection	39,465 89	
Meubles de bureau divers	4,448 53	
		$301,223 44

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées	3,431 56
Intérêt et dividendes	24,943 53
Réserve pour primes non acquises. Fonds de réserve et surplus	122,848 35
	$301,223 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.

VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant août.

I. N. MARKS, Président.

T. PRUDHOMME, Vice-Président.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
H. H. BIERHORST,	PHIL. BECK,
PETER BLAISE,	P. EGAN,
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK
C. T. GAUCHE,	CHAS HEMARD,
A. H. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS,	WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME,	A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN,	JNO. EVERETT,

25 nov—Mar Jeu—1 mois

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet. entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président

A. SCHREIBER, Vice Président.

JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ,	H. GALLY,
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT,	THEO. BRIERRE,
JULES TUYES,	W. C. C. CLAIBORNE
GUS. PITOT,	JR.

J. W. HINCKS.

24 fév—1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

Cinquième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1887:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie		$357,297 54
Sur les risques de rivière		7,534 82
Sur les risques de mer		7,718 19
		$372,550 55
A ajouter: Primes non acquises de 1886		70,842 00
Total des primes		$443,392 55
A ajouter: Intérêt et profits et perte		30,850 74
Revenu total		$474,243 29
A déduire: Pertes payées—		
Sur les risques d'incendie	$164,318 32	
Sur les risques de rivières	5,814 40	
Sur les risques maritimes	1,457 30	
	$171,590 02	
Primes remboursées, cancellations, et commissions	94,665 28	
Réassurances	20,215 50	
Taxes et licences	4,434 19	
Dépenses, bureau local et agences, salaires Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	34,067 11	
Total des dépenses		$334,972 09
Surplus		$139,271 20

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.

Argent comptant	$ 69,873 17
$25,000 bons 4 pour cent des Etats Unis, avec coupons	31,468 75
$119,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman)	130,900 00
$80,200 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans inclus primes tirées	105,864 00
$25,000 bons 4 pour cent de la Louisiane	22,500 00
Prêts sur demande garantis par valeurs collatérales	80,629 98
1 action N. O. Produce Exchange	135 00
1 action N. O. Sugar Exchange	75 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
25 actions N. O. Warehouse Co	525 00
Primes en cours de collection	45,513 24
Meubles, accessoires, coffres-forts, etc	2,000 00
Dépôt avec le Board des Underwriters	150 00
	$439,684 14

PASSIF.

Capital actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 86
Dividendes non payés	1,189 06
Réservé pour risques non expirés	83,897 75
Reservé pour pertes ajustées et non ajustées	31,000 00
Comptes divers non payés de décembre 1887	1,509 02
Balance (exclusivement du dividende de juillet 1887)	12,373 45
	$439,684 14

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 11 janvier 1888.

M. T. DUCROS, Notaire, 138 rue Gravier.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 10 courant, il a été unanimement résolu de payer aux actionnaires, SUR DEMANDE, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 11 janvier, 1888.

12 jan—

ARBOREZ VOS DRAPEAUX.

Proclamation de Warwick, Comte Maréchal de l'Empire.

A tous les loyaux sujets de Sa Majesté le Roi du Carnaval, Salut:

Attendu que le Jour de la Fête annuelle de notre Très Gracieux Souverain REX approche, et en l'honneur du grand évènement de l'arrivée prochaine de Sa Majesté, tous les sujets sont requis de déployer les étendards royaux à leurs maisons et autres places, à partir du

LUNDI, 16 JANVIER 1888,

en témoignage de leur joie et de l'heureux retour de Sa Majesté, et qu'ils conservent les drapeaux arborés jusqu'après le Mardi-Gras, 14 février 1888.

DIEU SAUVE LE ROI.

WARWICK,

Comte Maréchal de l'Empire.

Officiel:

ESPY, Septième Secrétaire.

Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1888, et 1016ème année du règne de Sa Majesté. 15 jan—

ASSURANCES

Dix-huitième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$225,406 98
Sur risques de marine		3,756 82
Sur risques de rivière		3,110 34
		$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886		70,255 00
Primes totales		$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,397 12
Revenus		$329,926 26
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$119,852 81	
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$127,208 11	
Retour de primes et cancellations	5,221 17	
Commissions	35,937 24	
Réassurances	17,869 54	
Licences	1,000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc	34,406 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$ 60,695 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00	94,695 00
Bénéfice net		$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$ 34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,812 61
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	134,310 00
$53,200 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,484 34
Effets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 1888.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

17 jan—1m

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1887:

Primes d'incendie	$252,568 66	
Primes maritimes	11,034 79	
Primes de rivières	5,485 96	
		$269,089 71
Primes acquises de 1886		75,785,78
Total des primes		$344,874 49
A déduire—		
Primes non terminées pour 1887	$57,587 11	
Primes remboursées	36,595 96	
Réassurances	6,419 12	
		$100,582 20
Primes nettes acquises		$244,292 29
A ajouter— Intérêt, loyers et sauvetage		20,112 52
Revenu net		$264,404 81
A déduire—		
Pertes par le feu	$212,093 25	
Pertes maritimes	9,207 03	
Pertes de rivières	6,945 85	
Pertes payées	$228,246 13	
Commissions	27,459 45	
Taxes et licences d'Etat et de ville	8,308 30	
Donations charitables	848 85	
Frais de Cour et honoraires d'avocat	970 28	
Babcocks et corps de sauvetage	4,129 21	
Dépenses générales et salaires	26,714 54	
Profits et pertes	986 84	
		$297,663 60
Excédant des dépenses et pertes en sus du revenu		$33,258 79
A ajouter—		
Pertes ajustées	$46,442 73	
Pertes non ajustées	13,060 00	
		$59,502 73
Total des dépenses et pertes payées en sus du revenu		$ 92,761 52

La Compagnie a l'actif suivant, selon la valeur du marché le 31 décembre 1887:

Bons des Etats-Unis 4 pour cent, bons de la ville de la Nlle Orléans, bons à primes, Consolidés de l'Etat de la Louisiane (4 pour cent) compagnie de pompe à vapeur de St-Bernard, et bataillon d'artillerie de Washington	$214,716 15
Metairie Cemetary Association et Vallette Dry Dock Co, et N. O. Cotton Exchange	28,300 00
Argent dans les banques	16,300 96
Billets de première hypothèque, prêts sur demande, garanties par valeurs en nantissement, et billets pour primes	67,953 66
Propriétés foncières, diverses et meubles de bureau	70,835 25
Primes en voie de collection	41,539 98
Compte de suspension et warrant d'Etat	572 82
Intérêt sur billets hypothécaires	5,517 05
	$445,735 87

PASSIF.

Créanciers divers et dividendes non réclamés	$ 3,167 43	
Pertes ajustées et non ajustées	59,502 73	
		$ 62,670 16
Surplus net en ce qui regarde les porteurs de police		$383,065 71

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.

JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 16me jour de janvier 1888.

(Signé) JAS FAHEY Notaire

Nous, soussignés, formant le comité spécial chargé par le Conseil de Direction de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, d'examiner et d'estimer l'actif de la dite compagnie, certifions par les présentes que, après une enquête scrupuleuse, nous considérons l'estimation de l'actif ci-dessus comme exacte et correcte.

A. SCHREIBER,
H. LAROUSSINI,
P. POUTZ,
C. T. DUGAZON.

DIRECTEURS.

THEO. BRIERRE,	H. LAROUSSINI,
EDW. J. BOBEY,	P. POUTZ,
C. T. DUGAZON,	GUST. PITOT,
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
H. GALLY,	CHAS. E. SCHMIDT,
J. W. HINCKS	JULES TUYES.

18 janv—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Haynes & Rogers, Wm D. Haynes et Andrew Y. Rogers vs leurs créanciers—No 22,908—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des dits insolvables, soit convoquée conformément à la loi, au bureau de James Fahey, notaire en cette ville le 1er jour de février 1888, les dits créanciers devant être notifiés d'après les termes de la loi. Que Paul E. Théard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents des dits insolvables; et que toutes procédures contre les personnes et les biens des dits insolvables soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1887.

Signé, A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. HARKIN, Député-Greffier.

30 déc—3f au 1er fév

Maladies des Enfants

SIROP DE RAIFORT IODÉ

De GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, dont l'efficacité constante a provoqué l'admission au Codex de 1884, publié par le gouvernement français, jouit d'une faveur spéciale auprès du corps médical du monde entier. Il remplace avec grand succès l'huile de foie de morue, grâce à une heureuse addition d'iode qui s'y trouve intimement combinée avec le suc des plantes antiscorbutiques: *cresson, raifort, cochléaria*, qui contiennent naturellement de petites quantités d'*iode* et de *soufre*. Il convient aux *enfants pâles chétifs, privés d'appétit*, sujets aux *gourmes*, aux *abcès*, à l'*engorgement des glandes du cou*, au *goître* qu'il fait fondre rapidement. Essentiellement dépuratif, il n'a pas la causticité de l'iodure de potassium et de l'iodure de fer et s'emploie pour fortifier les *tempéraments faibles*, combattre la *toux*, la *phtisie*, guérir les *affections de la peau* et toutes les maladies dues à un *vice du sang*.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

SANTAL DE MIDY

Pharm. de 1re Classe, à Paris

Ces Capsules guérissent en 48 heures les écoulements les plus anciens et suppriment l'emploi du Copahu, du Cubèbe et des Injections.

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne

ELKIN & CO.,

100......Rue du Canal......100

Nouveau Stock

TAPIS

Moquettes, Velours, Brussels, Ingrain

Aux plus bas prix.

RIDEAUX

Des derniers modèles et des genres les plus nouveaux en Crète, Colbert, Suisse et Nottingham.

Portières Turcoman et de Vienne, Corticine, Toile Cirée Linoleum.

Assortiment complet de Tapisserie d'Etoffes pour Rideaux.

12 sept.

NOUVEAU STOCK

PERSIENNES

Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux

Suisses, Nottingham Madras Turcoman

RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.

NATTES DE CHINE

De toutes sortes et des dernières nuances.

Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux [illegible]—1 an

BASILE BARES,

FACTEUR DE PIANOS

84 Rue Royale, N. O.

SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er janvier 1888.

Liste de publication.

Andignon Joseph	Lejeune François Joseph
Balès Pierre	Magnenat ou Magnérat
Barcq Mme Vve et G. Barcq	Emile
Bois Oscar	Maurin Antoine famille
Boutillier Louis Arthur Charles	Mathieu Pierre
Castex Vve	Meinsohn Eugène
Castet Paul (2)	Munaux Emmanuel ébéniste
Cazalès Evariste	Niguiporan H.
Cazaux Mme Vve Preper	Niguiporan E. P.
Camors Jean Baptiste	Pène Joachim
Carol Justin	Pignon Claude
Champon Mme née Graby	Provensal Mouren Vve
Dubernard les époux	Provensal Mouren
Ernest les époux	Provensal Mouren Sophie
Frère Théophile	Provensal Mouren José phine
Gauchon Pierre	Pigne Vve née Segné
Hau'e Mme Catherine née Dinnet	Rivoire Charles
Henry P et F	Robiolle Aimée Augustine
Jouandot Mlle Jenny	Saillan Antoine Ephrème
Jouandot Pierre	Savornin Antoine
Klein Auguste	Ségné Vve Marcel née
Lacoste Emilia épouse P Laporte	Bergeron
Lassalle Jean Louis	Tolty ou Tolti Mme née Armande Brossard

LETTRES.

Franchet Etienne	Luquet Charles
Hancart Clodomir	Poisson Charles
Gobréau Lucien (2)	Mangué Antoinette

NB.—A[illegible] des retards dans la transmission des [illegible] les personnes qui ont à [illegible] actes établis en Louisiane, [illegible] la Nouvelle-Orléans, [illegible] M. Oscar A[illegible] l'Etat de la Louisiane.

1er janvier 1889.

Le Consul Général,

[illegible]

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St-Philippe et Prieur

L'Escours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.

7 août—

FEUILLETON.

No. 53 Commencé le 25 novembre

Les Drames de la vie

La Grand'Mère.

Par Emile Richebourg.

TROISIÈME PARTIE.

LES VICTIMES.

I

LE FORÇAT.

—Suite—

Pourquoi, mieux que les autres, avait-il supporté les ardeurs d'un soleil impitoyable, les nuits énervantes troublées par les moustiques et les myriades d'insectes qui sont le fléau du pays? Sa sobriété l'avait constamment préservé des maladies qui décimaient ses compagnons.

Cependant il sentait que ses forces s'en allaient peu [illegible]; n'était-ce pas les atteintes d'une [vie]illesse anticipée? Peut-être n'avait[-il] guère longtemps à souffrir!

Soudain, un b[illegible] pas sur le sentier le fit tressaillir [illegible] brusquement à ses réflexions.

Il tourna la tê[te illegible] regarda et vit un sous-officier d'infanterie de marine qui [illegible]

—Je ne crois pas me tromper, dit le soldat, n'est-ce pas vous qui vous appelez Lapret, Frédéric Lapret?

—C'est bien moi qui suis Frédéric Lapret, mon sergent, et, puisque c'est moi que vous cherchez, veuillez me dire ce que je dois faire pour votre service.

—Le voici: vous allez vous rendre immédiatement à la maison du directeur.

—Ah! fit le condamné avec surprise, et qui donc me demande à la maison de M. le directeur?

—M. le directeur lui-même.

—Lui-même! exclama Lapret.

—Oui.

—Mon Dieu, mais que veut-il?

—Ça, Lapret, je n'en sais rien; toutefois, comme M. le directeur était de fort bonne humeur en me donnant l'ordre d'aller vous chercher, j'en conclus qu'il ne s'agit pas d'un blâme à vous adresser, et moins encore d'une punition à vous infliger.

—Si j'avais aujourd'hui un reproche ou une punition, mon sergent, ce serait la première fois.

—Je sais, en effet, que vous êtes bien noté, Lapret. Enfin je suis chargé de vous conduire devant M. le directeur, et je vous prie de me suivre.

Le déporté n'avait qu'à obéir. Il suivit le sous-officier, et, à travers des sentiers bordés de palmiers et de cocotiers, ils arrivèrent au bout d'une heure à l'habitation du directeur, vaste bâtiment, composé d'un rez-de-chaussée, où se trouvaient les bureaux, et d'un unique étage.

Les factionnaires avaient évidemment reçu des ordres, car, regardant tranquillement le forçat, ils laissèrent pénétrer lui et son guide dans l'intérieur de la maison.

Le se[illegible] entrer Lapret dans une grande p[illegible] l'air circulait en abondance; p[illegible] aussitôt, en lui dit:

—Attendez[illegible]

[illegible]

introduit dans la demeure du premier fonctionnaire de la colonie pour paraître devant lui.

—Après tout, se disait Lapret, je n'ai rien fait et je dois me rassurer.

Il attendit environ dix minutes; alors une porte s'ouvrit et il vit paraître un huissier qui lui dit:

—Venez!

Il suivit ce nouveau guide, qui le fit entrer dans un cabinet dont les deux grandes fenêtres ouvertes avaient vue sur un magnifique jardin.

Un homme grave, jeune encore, était assis devant un bureau chargé de dossiers et de papiers non encore classés. C'était le directeur du pénitencier. Il avait devant lui un dossier, celui de Lapret, qu'il venait de consulter.

Il leva la tête et enveloppa le condamné de son regard scrutateur. Mais sa physionomie n'avait rien de redoutable; elle exprimait, au contraire, l'intérêt, la compassion, la sympathie.

—Je ne crois pas qu'une erreur soit possible, dit-il, s'adressant au forçat qui, humblement incliné, n'osait avancer, vous êtes bien le nommé Frédéric Lapret, que la cour d'assises du Calvados a condamné, il y a dix-huit ans, aux travaux forcés à perpétuité?

—Oui, monsieur le directeur.

—Bien.

Le pauvre condamné tenait son chapeau de paille devant lui et avait l'air très embarrassé de sa personne.

—Lapret, continua le directeur, asseyez-vous sur ce siège, car nous allons avoir un assez long entretien.

Après avoir examiné quelques papiers du dossier, il reprit d'une voix qui semblait encourager le forçat à la confiance:

—Lapret, vous avez été militaire?

—Oui, monsieur.

—Vous avez été sept ans au service, et, à votre libération, vous étiez sergent [illegible] Excellent soldat, vous étiez [illegible] au régiment. Recommandé [illegible] colonel [lui]-même, vous deve[niez illegible] de-chasse, [illegible] mariez et [illegible] femme vous [illegible] un fils. [illegible] années [illegible] tard, oubliant [illegible] honorable pa[illegible] parle d'après [illegible] qui [illegible] votre dossier,— [illegible] jalousie, par [illegible] vous laisse[illegible]

sinez votre maître, le comte Sosthène de Prémorin.

Lapret se redressa et d'une voix vibrante d'émotion, il répondit:

—J'ai été accusé de ce crime monstrueux, monsieur le directeur, mais je le jure encore aujourd'hui, comme je l'ai juré autrefois, je n'étais pas coupable. Avec toute la force de ma conscience honnête et avec des larmes de désespoir je n'ai pas cessé de protester de mon innocence devant mes juges; mais une épouvantable fatalité avait accumulé les charges contre moi. Rien à faire, monsieur le directeur, on m'a reconnu coupable et, innocent, j'ai été condamné.

—Oui, vous avez été condamné; mais, coupable ou non, ce n'est pas à moi qu'il appartient de réclamer contre le jugement qui a été rendu. Tant pis, si vous avez été une victime de la fatalité dont vous venez de parler, et tant pis aussi pour vos juges s'ils se sont trompés.

—Hélas! monsieur, ils ne savent pas tout le mal qu'ils ont fait sans le vouloir; mais, depuis longtemps, je leur ai pardonné! Vous pouvez me croire, monsieur le directeur, je n'en ai jamais voulu à personne et jamais un sentiment de haine n'est entré dans mon cœur.

—Les rapports dont vous avez été l'objet depuis que vous êtes ici constatent que vous êtes bon, serviable, plein de dévouement. Vous avez toujours donné à vos camarades l'exemple de la soumission, de la patience. Toujours, sans murmurer, vous avez accepté les durs travaux qui vous étaient imposés.

Cependant, vous ne vous êtes jamais adressé à la clémence de l'administration pour solliciter un adoucissement à votre situation. Pourquoi n'avez vous pas réclamé la récompense méritée par votre bonne conduite?

—Monsieur le directeur, c'eût été avouer que j'étais coupable!

Il y eut un silence pendant lequel le directeur sortit d'une grande enveloppe un papier officiel portant le sceau de l'Etat et revêtu de deux signatures, celle du président de la République et, par ampliation, celle du ministre de la justice.

II

LA GRACE DU CONDAMNÉ.

Le directeur reprit:

—Dites-moi, Lapret, il parait que depuis que vous êtes ici vous n'avez jamais reçu une seule lettre de France?

—C'est vrai, monsieur le directeur.

—Avez-vous écrit, vous?

—Jamais, monsieur.

—C'est assez singulier.

—Je vais vous dire, monsieur le directeur: condamné à perpétuité, portant la marque des infâmes, flétri comme les plus vils scélérats, n'ayant plus rien à attendre, à espérer de la vie, j'ai voulu me faire oublier, j'ai voulu qu'on crût que j'étais mort!

—Pourtant, vous aviez en France votre femme et votre fils, qui auraient été heureux d'avoir de vos nouvelles?

—Qui sait?

—Vous n'avez pas le droit de douter de la tendresse de votre femme qui, d'ailleurs, était convaincue que vous n'étiez pas coupable.

—Vous avez raison, monsieur le directeur. Ah! vous venez de toucher à la plus douloureuse des plaies de mon cœur. Bien des fois, allez, dans les premiers temps, j'ai eu la pensée d'écrire à ma pauvre Marthe; pourquoi ne l'ai-je pas fait! Je ne saurais trop vous le dire. C'est la honte, ce sont des craintes inexplicables qui m'ont retenu. Et puis, où aurais-je adressé mes lettres, ne sachant pas où ma femme s'était réfugiée?

—Enfin, Lapret, vous avez voulu passer pour mort, et vous y avez réussi, car, ne recevant aucune nouvelle de vous, votre femme a fini par croire que vous aviez cessé d'exister.

—Comme je crois, moi, répondit le condamné avec un accent de tristesse indicible, que ma femme et mon fils sont depuis longtemps morts de douleur et de misère.

—Ah! vous croyez cela? Eh bien, Lapret, vous vous trompez.

—Quoi, s'écria le condamné, secoué par un tremblement nerveux, vous savez que ma femme et mon fils sont encore vivants!

—Le courrier de France, arrivé ce matin, m'a apporté de leurs nouvelles.

Lapret se dressa d'un seul mouvement.

—Oh! monsieur, monsieur! prononça-t-il d'une voix frémissante et en joignant les mains.

Le malheureux faisait de vains efforts pour retenir ses larmes.

—Lapret, reprit le directeur, asseyez-vous et écoutez-moi avec calme.

—Oui, monsieur le directeur, je vous promets d'être calme, répondit le condamné en retombant sur son siège.

—Ainsi, Lapret, vous êtes heureux d'avoir des nouvelles de votre femme et de votre fils?

—Ah! monsieur, monsieur, fit le pauvre homme, dont les yeux rayonnaient de bonheur à travers les larmes.

Le directeur reprit:

—C'est dans une lettre qui m'est confidentiellement adressée, qu'on me parle longuement de votre femme et de votre fils. Je ne vous dirai pas le nom de la personne qui m'écrit, car elle veut rester inconnue; mais je puis vous apprendre que cette personne s'intéresse vivement à vous.

—A moi, monsieur, un forçat!

—Oui, Lapret, à vous, et tout à l'heure, vous en aurez la preuve. Naturellement, cette personne s'intéresse aussi à Mme Lapret et à son fils.

Après votre condamnation, votre femme est allée chercher le jeune Henri, qui était dans le département des Vosges, chez des parents à vous, et s'est réfugiée à Paris où elle habite encore avec son fils, car le jeune homme n'a plus jamais quitté sa mère. Celle-ci s'est entièrement dévouée à son fils et elle en est récompensée aujourd'hui par le dévouement, la tendresse, la vénération que le jeune homme a pour elle.

—Ah! ma bonne Marthe! Ah! mon brave Henri! s'écria Lapret en sanglotant.

—Votre femme, continua le directeur, a su si bien cacher le malheur qui l'avait frappée que les personnes qui la connaissent et son fils lui-même ignorent qu'elle est la femme d'un condamné. Mais je ne dois pas oublier de vous dire que, dans l'intérêt de son enfant, pour que rien ne puisse entraver son avenir, elle a cru devoir changer de nom. C'est donc sous ce nom d'emprunt, qu'il m'est défendu de vous faire connaître, que votre femme et votre fils vivent à Paris et y sont connus.

Le jeune homme paraît ne plus se souvenir qu'il a porté le nom de Lapret dans son enfance; il ne sait absolument rien du crime commis à la Pomelière et croit sincèrement que sa mère est veuve.

—Ah! qu'il le croie, mon Dieu, qu'il qu'il le croie toujours!

Quand il était petit, monsieur le directeur, des craintes insensées me tourmentaient; j'avais peur d'être enlevé par la mort à l'enfant avant d'en avoir fait un homme. Je ne me doutais guère alors qu'il y avait une chose plus redoutable pour lui et pour moi que la mort.

Un forçat n'est plus ni père, ni mari; c'est un paria qui ne doit plus vivre que comme des lépreux du moyen âge à qui l'on interdisait tout contact avec le reste de l'humanité. Oui, oui, qu'ils croient tous deux que je ne suis plus! Qu'ils gardent ce nom qu'ils se sont donné, afin que la flétrissure de mon nom maudit ne puisse jamais rejaillir sur eux!

Ah! monsieur, je m'étais donné pour compagne une brave femme au cœur vaillant; elle n'a pas été au-dessous de sa tâche, elle a bien fait ce que j'attendais d'elle! Moi écrasé, anéanti, elle s'est dressée forte et fière, le père ne pouvant plus rien, c'est la mère qui a fait de l'enfant un homme!

—Oui, Lapret, un homme!

Votre femme a souffert, beaucoup souffert, mais bien plus de votre malheur que de sa propre infortune; toutefois, rassurez-vous, elle n'a point connu les sombres angoisses de la misère; du reste, la Providence lui est venue en aide; ayant le sentiment de son devoir, le courage ne lui a jamais manqué. Oui, Lapret, votre femme est une vaillante, et, on me l'a dit, une noble mère.

Elle s'est dévouée pour son fils; n'ayant plus que son enfant, elle n'a vécu que pour lui! Constamment inspirée par son cœur, elle a aidé au développement de l'intelligence de l'enfant, a dirigé son esprit vers le bien, vers tout ce qui est juste, beau et grand. Oui, Lapret, votre femme a fait de votre fils un homme.

Il a maintenant vingt-six ans; il n'est pas seulement un bon, un excellent sujet, il est déjà un homme remarquable!... Il a, ouvert devant lui, un magnifique avenir; il est sur le chemin de la fortune, et je dis plus, de la gloire!

—Mon Dieu, mais qu'est-il donc?

—Vous le saurez plus tard.

—Ah! monsieur, c'est trop bea[u illegible] trop beau!.... Et c'est d'Henri, [illegible] mon fils que vous parlez, le fils [illegible] Monsieur le directeur, main[tenant illegible] mort peut me prendre, je mo[urrai c]ontent!

Le visage pâle du malhe[ureux] était inondé de larmes.

—Lapret, dit le directeu[r illegible] voix douce, vous ne devez pa[illegible] car d'autres satisfactions vou[s sont] réservées.

—A moi!

—Oui, vous avez enco[re illegible] que chose à attendre et à espérer d[e la vi]e.

—Quoi donc, monsie[ur illegible]

—Vous reverrez ceux [illegible] vous aimez.

—Je les reverrai!

—Oui, Lapret.

—Mais où? commen[t illegible]

—Vous reverrez vo[tre fe]mme et votre fils à Paris, car bien[tôt vo]us serez en France.

—En France!.... [illegible] recteur, mais vous [illegible] dre fou!

—Lapret, gardez [votre] raison; rappelez-vous que vous m'avez promis d'être calme, et écoutez-moi.

—C'est vrai, monsieur, j'ai promis, il faut que je sois calme.

Il prononça ces paroles difficilement; l'émotion le serrait à la gorge.

Le directeur reprit:

—Cette nuit vers onze heures, l'*Oreste*, aviso de l'Etat, reprendra la mer pour retourner directement en France; eh bien, Lapret, vous serez à son bord, comme passager.

—Mon Dieu! mais je ne comprends pas.

—Vous allez comprendre.

Et montrant au condamné le papier qui portait le sceau de l'Etat, le directeur continua:

—Ce matin, par le courrier de France, j'ai reçu ainsi cette pièce officielle; c'est votre grâce, Lapret, vous n'êtes plus un forçat!

Le pauvre homme voulut parler, mais il avait la langue comme paralysée; il ne put que tomber à genoux et lever ses yeux vers le ciel.

Le directeur, qui avait peine aussi à surmonter son émotion, l'aida à se relever, et, quand il le vit en état de l'écouter, il continua:

—Lapret, la personne dont je vous ai parlé tout à l'heure et qui s'intéresse à vous est convaincue que vous avez été condamné pour un crime que vous n'avez pas commis; elle trouve que ce n'est pas assez que vous soyez gracié, elle veut votre réhabilitation.

—Oh! de grâce, monsieur, dites-moi le nom de mon protecteur!

—Cela ne m'est pas permis; votre protecteur se fera lui-même connaître à vous, quand il le jugera à propos.

Lapret, votre conduite à la Guyane me dit aussi, à moi, que vous êtes innocent; mon ami, je vous tends la main!

Le gracié saisit la main qui lui était tendue et la baisa en la mouillant de ses larmes.

Lapret, reprit le directeur, je ne vous ai pas encore tout dit; j'ai à vous faire part, maintenant, des instructions qui vous sont données, des recommandations [expre]sses qui vous sont faites. Mais, si [illegible] bien, nous parlerons d'a[illegible] votre bourse.

[illegible] modeste, monsieur le di[recteur illegible] certainement pas la somme nécessaire pour m'acheter un vêtement convenable et payer les frais de la traversée.

—Vous auriez pu facilement amasser une somme relativement importante; mais, généreux, toujours prêt à rendre service, vous avez constamment donné à vos camarades tout ce que vous gagniez.

—Un condamné à perpétuité, monsieur le directeur, ne songe pas à faire des économies.

—Heureusement, on a prévu le cas, il y a dans cette bourse mille francs en or que je suis chargé de vous remettre.

—Mais, monsieur le directeur, balbutia le gracié, qui ouvrait de grands yeux.